DEPARTEMENT DE L'HERAULT
Ville d'AGDE

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU SOUMISE À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PLU approuvé en Conseil Municipal le 18 février 2016
Modification simplifiée N°1 approuvée en Conseil Municipal le 08 février 2018
Modification N°2 approuvée en Conseil Municipal le 19 juillet 2019
Modification N°3 approuvée en Conseil Municipal le 23 mai 2023
Révision allégée soumise à évaluation environnementale approuvée en Conseil Municipal le 21 mai 2024

PLAN DE ZONAGE (PLAN B.4) APRES ADAPTATION DU PLU

3.4

MAITRE D'OUVRAGE : AGDE

AGDE LE :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind
Juillet 2023	CREATION	CB	AF/JA	a
Avril 2024	DATE APPROBATION : le 21 MAI 2024	CB	AF/JA	b

BZ-10618

Ecovia Agglomération Gaxieu

GAXIEU
ZA Pechlat 160 Rue
Jean Perrin
34400 PERAVS CEDEX
T. 04 67 09 00 00 F. 04 67 09 00 19
S. AGDE@GAXIEU.FR
GAXIEU.FR

Chemin d'accès : 0-PLU-BZ-10618 Révision Allégée PLU10-AVPLA-Reprojcartouches

LEGENDE

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Recul des constructions (100m) de part et d'autre de l'axe de la RD612 (art.L111-6 du CU)
- Edifices à conserver (repérés par le SPR - ex AVAP)
- Eléments de paysage
- Secteur de mixité sociale
- Bande inconstructible littoral
- Domaine Public Maritime
- Espaces Proches du Rivage
- Alignement d'arbre protégé
- Présence de commerces interdit
- Présence de commerces obligatoire
- Contour des zones
- Contour de sous-secteur

Zones urbaines	
UA	Centre historique
UB1	Faubourgs
UB2	Centre du Cap d'Agde
UB3	Autre centralité du Cap d'Agde
UBa	Front de mer Grau d'Agde
UBb	Abords de l'Hérault - Grau d'Agde
UC1	Couronne urbaine d'approche
UC2	Couronne pavillonnaire du Cap d'Agde
UC3	Entrée de ville du Cap d'Agde
UC4	Faubourgs du Grau d'Agde
UD1	Secteur pavillonnaire contemporain
UD2	Secteur pavillonnaire contemporain - Hauteurs majorées
UD3	Arènes urbaines
UD4	Secteur pavillonnaire contemporain - Grau d'Agde
UD5	Secteur pavillonnaire contemporain rétuel du Cap d'Agde
UD6	Secteur pavillonnaire contemporain - Cap d'Agde
UEa	Zone d'activités à dominante artisanale et industrielle
UEc	Zone d'activités à dominnante commerciale
UEp	Zone d'activités portuaires
UEt	Zone d'activités à dominante tertiare
UP1	Zone dédiée aux équipements publics
UP2	Zone dédiée aux équipements publics
UPt	Station d'épuration
UPm	Centre technique municipal et équipements publics

Zones à urbaniser	
AUD	Projet urbain à préciser
AUEb	Zone de développement à vocation économique
AUEp	Zone de développement à vocation portuaire
AUh	Zone de développement à vocation résidentielle
AUL	Zone de développement touristique - Sk des Loisirs
AUP	Zone de développement réservée aux équipements publics
AUt	Zone de développement à vocation touristique

Zones agricoles	
A	Zone agricole
Aer	Zone agricole située en Espace Remarquable
Ad1	Stockage de matériaux (Cadières)
Ad2	Stationnement véhicules (Méditerranéenne)
Ad3	Stationnement bateaux
Av	Aire d'accueil des gens du voyage

Zones naturelles	
N	Zone naturelle
Ner	Zone ou Remarquables de la Loi Littoral
NL1	Zone naturelle bulloyé avec infrastructures légères
NL1S	Zone naturelle bulloyé - Secteur d'Equipements
NL2	Zone naturelle bulloyé avec infrastructures adaptées
Np	Plages non identifiées comme espaces remarquables et caractéristiques du littoral
Nper	Plages identifiées comme espaces remarquables et caractéristiques du littoral
Nt1	Camping hors Espace Remarquable
Nt2	Aire naturelle de camping
Nter	Zone naturelle touristique située en Espace Remarquable
Nter2	Aire naturelle de camping en Espace Remarquable

Eléments de paysage au titre de l'art.L151-23 du CU :

1. Berges et ripisyles de l'Hérault
2. Alignements de Pins Parasols
3. Abords des fossés de la Planèze
4. Herbiers de Posidonies
5. Boisement remarquable
6. Boisement remarquable

Plan de Prévention du Risque Inondation :
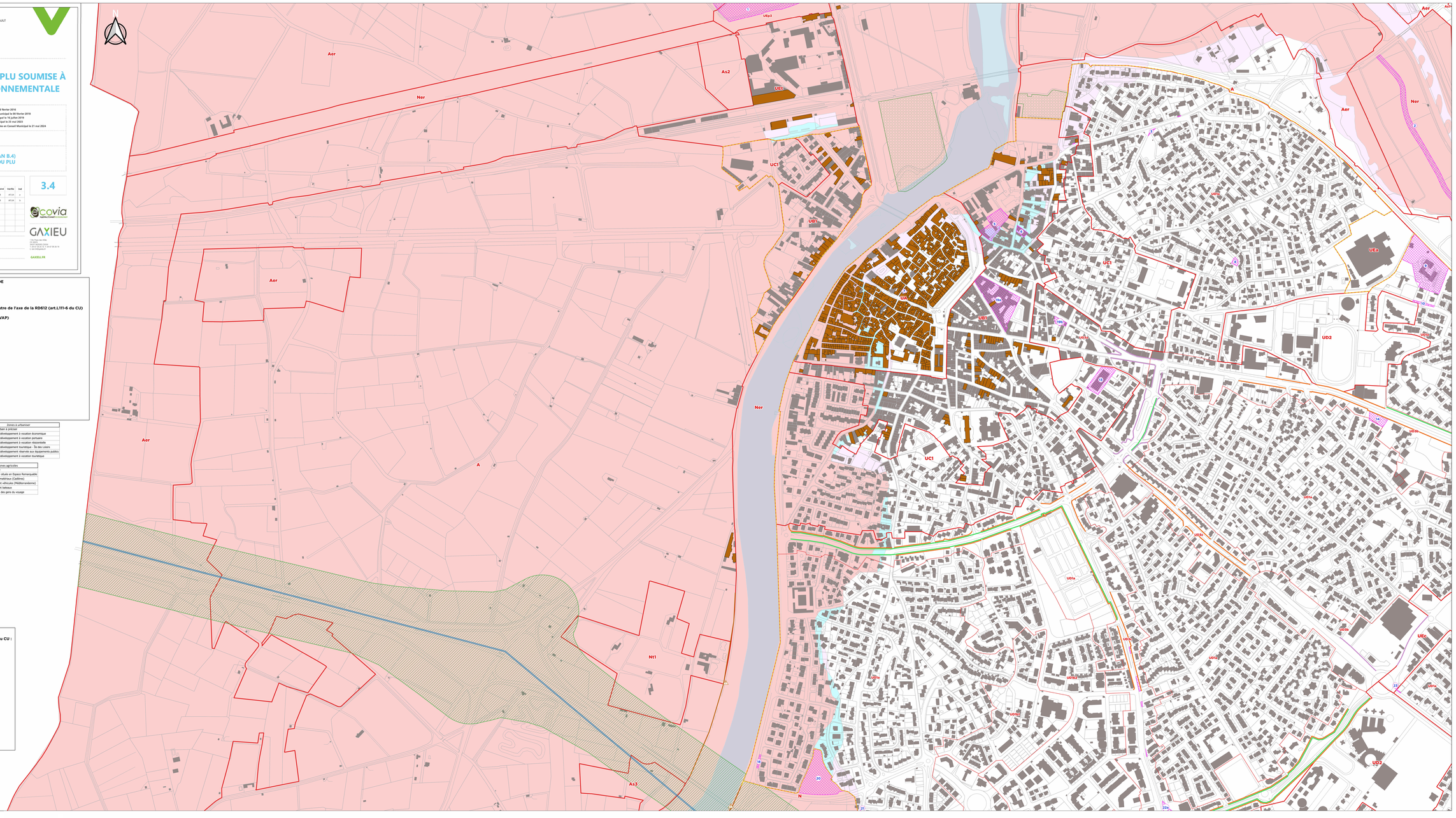
- Zone bleue
- Zone de précaution résiduelle
- Zone de précaution urbaine
- Zone rouge